



## CORIPHENE TBA

**PRODUIT PROFESSIONNEL DE TRAITEMENT DES COUPES ET USINAGES DES BOIS TRAITES PAR AUTOCLAVE  
PROTECTION DES BOIS EXTERIEURS CONTRE LES CHAMPIGNONS ET LES INSECTES XYLOPHAGES**

### CARACTERISTIQUES GENERALES

**CORIPHENE TBA** est un produit gélifié de phase aqueuse permettant de compléter le traitement d'imprégnation profonde réalisé en autoclave lorsque les bois ont subi des entailles et tout type d'usage.

En s'oxydant après mise en œuvre, la couleur du **CORIPHENE TBA** devient celle des bois traités autoclave, sous quelques jours (coloris VERT ou MARRON).

**CORIPHENE TBA** est formulé à base de cuivre et de propiconazole.

Conditionnement : 1 kg - 3.5 kg.

Densité : environ 1.1g/cm<sup>3</sup> à 20°C.

Ph : Environ 8.5 à 20°C.

Consommation : 300 gr/m<sup>2</sup> en 2 couches.

### MODE D'EMPLOI

#### **Produit prêt à l'emploi.**

Appliquer au pinceau ou au rouleau sur les surfaces des entailles en deux couches abondantes, pour les coupes d'extrémité, laisser le temps au produit de pénétrer dans le bois avant la 2<sup>e</sup> couche.

Les bois traités avec **CORIPHENE TBA** doivent sécher 48 heures avant manipulation.

Après utilisation, rinçage du matériel à l'eau.

### RECOMMANDATIONS

- Produit réservé à l'usage professionnel
- Conservation 1 an dans son emballage.
- Maintenir éloigné des sources de chaleur.
- **Craint le gel.**
- Lire attentivement l'étiquette avant emploi.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en général, air et sol. Respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de traitement des bois.
- Les surfaces traitées avec **CORIPHENE TBA** ne doivent en aucun cas être en contact direct avec le sol ou en contact permanent dans l'eau.

Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité, ainsi qu'aux recommandations note intitulée « produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 30 rue Olivier Noyer 75680 Paris Cedex 14 – Tél. 01.40.44.30.00).

**Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

Les renseignements portés sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

**CORODIS SARL – Z.I. LA PLAGNE – B.P. 52 – ST CYR DE FAVIERES – 42125 LE COTEAU CEDEX  
Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – www.corodis.com – corodis@wanadoo.fr**

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291  
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – NAF 4675Z – TVA : FR 40413278565